

FICHE TECHNIQUE LE PERP ERES 163

Contrat d'assurance vie associatif à adhésion individuelle

Plan d'épargne retraite populaire de type multi supports libellé en Unités de Compte et en euros.

Promoteur concepteur : 163x

Courtier : DEBORY

Assureur : SwissLife Assurance et Patrimoine

Cible : particuliers, tout statut professionnel

Minima de souscription

- Souscription / Versement libre = 500€
- Versement programmé = 50€ / mois ; 150€ / trimestre ; 250€ / semestre ; 500€ / an

Bénéficiaires

- En cas de vie : l'adhérent
- En cas de décès : désignation libre

Date du début de valorisation : 1^{er} jour de cotation qui suit le jour d'encaissement

Délai d'investissement et de désinvestissement : 1^{er} jour de cotation qui suit la date de réception de la demande

Date d'effet de la rente : 1er jour du mois qui suit la date de réception de la demande de liquidation

Allocation de l'épargne

- Sécurisation automatique et progressive de l'épargne : à l'approche de la retraite, l'épargne est automatiquement sécurisée vers des fonds flexibles prudents puis vers le fonds en euros
- Allocation libre : choix libre des supports d'investissement
- Pilotage retraite prudent : mode d'allocation par défaut, conforme aux dispositions de l'article R144-26 du Code des Assurances (également appelé « gestion retraite réglementaire »)

Options d'arbitrages automatiques

- Investissement progressif
- Arbitrage automatique des plus-values
- Arbitrage automatique en cas de moins-values (relatives ou absolues)

Unités de compte : 51 dont 6 SCPI

Gérants financiers : Axiom AI, Carmignac Gestion, Comgest, Convictions AM, CPR Amundi, DNCA Finance, Dorval Finance, ERES, Fidelity Worldwide Investments, Financière de l'Echiquier, La Financière Tiepolo, H2O AM, JP Morgan AM, M&G Investments, Mandarin Gestion, Montpensier Finance, Rothschild & Cie Gestion, Rouvier Associés, Schelcher Prince Gestion, Sycomore AM, Tikehau IM, Tocqueville Finance

Gérants Immobiliers : Amundi Immobilier, La Française AM, Périol AM, Sofidy

Garantie plancher en cas de décès (jusqu'à 75 000€) :

- Tarification « prime de risque » : assiette = capitaux sous risque constatés chaque mois
- coût annuel: 0,19% du montant assuré si le souscripteur est âgé de 18 à 39 ans, 0,30% si 40 à 44 ans, 0,49% si 45 à 49 ans, 0,69% si 50 à 54 ans, 0,97% si 55 à 59 ans, 1,39% si 60 à 64 ans, 2,13% si 65 à 69 ans

Options de rente :

- Réversible de 30% à 100% par tranche de 10%
- Avec annuités garanties (jusqu'au maximum légal : espérance de vie – 5 ans)
- Progressive ou dégressive
- Avec option doublement

Frais sur cotisations : 4,5% maximum

Frais de gestion du contrat :

- UC : 1%
- Fonds en euros (épargne et rente) : 1%

Frais sur la gestion financière : 10% de la performance de la gestion financière du fonds en euros

Frais sur la performance des SCPI : 10% des dividendes versés

Frais d'arbitrage : 0,5% avec un minimum de 15€ (arbitrage minimum de 500 euros)

Frais d'arbitrages dans le cadre des options d'arbitrages automatiques : 0%

Frais de transfert en sortie : 5% pendant 10 ans puis 0%

Frais sur arrérages de rente : 0%

Outils :

- consultation et arbitrages en ligne
- simulateur de disponible épargne retraite
- simulateur d'investissement PERP

